



Succession du conjoint survivant sans enfant

Par **rion**, le **27/06/2008** à **11:04**

Bonjour,

Monsieur X a 2 enfants : Y et Z.

Z est décédé, et était marié, séparé de corps à son tort, sans enfant.

Que touche la conjointe survivante de Z au moment du décès de Monsieur X (père de Z)?

Que peut-on faire pour que ce soit Y (fille de Monsieur X) qui hérite au maximum ou de la totalité et non la conjointe survivante de Z?

Il n'y avait pas de testament entre Z et sa conjointe.

Merci d'avance

Par **Marion2**, le **27/06/2008** à **12:15**

L'ex conjointe de Z ne peut prétendre à quoique ce soit de la succession de M.X